

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer La défense, le

-7 JAN. 2014

Direction des services de transports Sous-direction de la sécurité et de la régulation ferroviaires

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par courriers reçus les 12 et 20 novembre 2013, votre société m'a adressée un dossier de candidature en vue d'obtenir l'agrément ministériel prévu à l'article R. 342-5 du code du tourisme pour exercer les fonctions de maître d'œuvre pour les installations suivantes :

- « installations de téléskis et téléphériques monocâbles (téléskis, téléphériques à attaches fixes ou débrayables, double monocâble) »;
 - « tapis roulants ».

J'ai l'honneur de vous informer que votre demande a reçu une suite favorable et qu'en conséquence votre société est agréée pour exercer les missions sollicitées mentionnées ci-avant.

Les dirigeants responsables compétents pour établir ou faire établir sous leur responsabilité les rapports et attestations de maîtrise d'œuvre sont :

- Monsieur Raphaël SIONNET, pour les catégories d'installations couvertes par l'agrément délivré à la société MTC :
- Monsieur Frédéric SIONNET, pour les catégories d'installations couvertes par l'agrément délivré à la société MTC ;

Monsieur Frédéric SIONNET Président de MTC Rue Barjon - ZA de Valmorge 38430 MOIRANS



L'agrément ainsi délivré a une durée de validité de cinq ans à compter de la date d'expiration du précédent agrément de votre société.

Je vous informe que la présente décision peut être contestée dans un délai de deux mois devant la juridiction administrative.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre et par délégation,

La sous-directrice adjointe de la sécurité et de la régulaţion ferroviaires,

Helène BARTHELEMY